Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - 43849 - 2022 B 08294 - 917 463 747 - ABCT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

12 DEC. 2024

N° 2065-SD
2024
cerfa
N° 11084*25
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	✓
				Régime réel normal	

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SARL ABCT

Adresse du siège social : 7, Rue du Colonel Fabien, 93300 Aubervilliers

SIRET 9 1 7 4 6 3 7 4 7 0 0 0 1 9 Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Plomberie, chauffage, électricité, installation, maçonnerie générale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 7 275

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) | Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ✓ NON Si oui, indication du logiciel utilisé : Oxygène

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 15/03/2024 Lieu : Auberbilliers
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant - BENARAB Arezki
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :	Signature :

Certifié conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1] payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis [5]			*Total (a à h)*

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées:

1	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Certifié Conforme à l'original

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | ABCT SIREN : 917463747 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	5 860	030	879	4 981
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	5 860	048	879	4 981
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	7 366	070		7 366
	Créances autres (3)	072	1 747	074		1 747
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	15 406	086		15 406
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	24 519	098		24 519
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	30 379	112	879	29 500

PASSIF

			Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	15 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées	130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres... 131)	132	
	Report à nouveau	134	1 349
	Résultat de l'exercice	136	6 005
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	TOTAL I	142	22 354
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	6 055
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169	172	1 091
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	TOTAL III	176	7 146
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	29 500

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Certifié Conforme à l'original



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2024**

Désignation de l'entreprise ABCT SIREN : 91/463747

☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2023
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	68 901
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	973
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	69 874
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	16 032
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier	242	36 456
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	
Rémunérations du personnel				250	6 802
Charges sociales				252	2 430
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	879
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	62 599
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	7 275
Produits financiers			(III)	280	
Produits exceptionnels			(IV)	290	
Charges financières			(V)	294	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	179
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices			(VII)	306	1 091
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	6 005
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	6 005	314	

RÉINTÉGRATIONS								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles						322		
Impôts et taxes non déductibles						324	1 270	
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	

DÉDUCTIONS							
Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342	
Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989			
Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138			
Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993			
Bassins urbains à dynamiser BUD	992						
Dont divers — Créance report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	7 275	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables				360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	7 275	372

Certifié Conforme à l'original

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise ABCT SIREN : 91/463/47 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Terrains		420	422	424	426	
Constructions		430	432	434	436	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	442	444	446	
Installations générales, aménagements divers		450	452	454	456	
Matériel de transport		460	462 5 860	464	466 5 860	
Autres immobilisations corporelles		470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 5 860	494	496 5 860	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Terrains	510	512	514	516
Constructions	520	522	524	526
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530	532	534	536
Installations générales, aménagements divers	540	542	544	546
Matériel de transport	550	552 879	554	556 879
Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL	570	572 879	574	576 879

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Certifié Conforme à l'original

DGFiP N° 2033-D-SD **2024**

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise ABC'T SIREN : 91/463/47 — **Néant** [X]

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
	TOTAL à reporter 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

Certifié Conforme à l'original

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABCT SIREN : 917463747				Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023			Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	1
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	68 901
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105	
		TOTAL 1	106	68 901
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
		TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	16 032
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	36 456
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150	
		TOTAL 3	152	52 488
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	16 413
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	16 413
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-etablissement au sens de la CVAE			020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

Certifié Conforme à l'original

DGFiP N° 2033-F-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABCT - SIREN : 917463747 |

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	2	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M. Nom complet BENARAB AREZKI
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 01/04/1986 N° Département 99 Commune TIZI-OUZOU Pays ALGÉRIE
Adresse :
12 BOULEVARD DE LA CHAPELLE
75018 PARIS
FRANCE

Titre M. Nom complet BENARAB KAMEL
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 07/09/1990 N° Département 99 Commune EL BIAR Pays ALGÉRIE
Adresse :
12 BOULEBARD DE LA CHAPELLE
75018 PARIS
FRANCE

Certifié conforme à l'original

DGFiP N° 2033-G-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABCT - SIREN : 917463747 |

Néant [X]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		
Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		
Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		
Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		
Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		
Forme juridique **Dénomination**		
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	
Adresse :		

certifié Conforme à l'original

N°2069-RCI-SD
(2024)

cerfa

N° 15252*10
Formulaire obligatoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 **au** 31/12/2023 **ou Année :** 2023		
Dénomination de l'entreprise : ABCT	**Néant** [X]	
SIREN de l'entreprise : SIREN : 917463747	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			

Certifié conforme à l'original

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Certifié conforme à l'original

ABCT
Société à Responsabilité Limitée au capital de **15 000 €**
Siège social : 7 Rue du Colonel Fabien, 93300 AUBERVILLIERS
SIRET : **91746374700019** – APE : **4322A** – **TVA INTRA FR54917463747**
Email : abctsarl@yahoo.com

Total Parts Sociale : **100 parts**

RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE *2023*
(Du 01/01/2023 au 31/12/2023)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à 09h00

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de porter à votre connaissance et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023**, et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les méthodes comptables et fiscales les plus appropriés, donc je vous fais savoir que la situation au cours de de **l'exercice clos le 31/12/2023,** s'est terminé suivant les données ci-après :

Chiffre d'affaires	**68 901 €uros**
Bénéfice avant I.S 15%	**7 275 €uros**
Bénéfice Net	**6 005 €uros**
Effectif Personnel	**01**

Cet exercice a connu un chiffre d'affaires en nette amélioration comparativement à l'exercice précèdent en raison d'une augmentation du plan de charges.

Les mesures de restructuration prises récemment devraient produire leur effet au début de l'année prochaine et nous permettre ainsi d'augmenter le volume d'affaires.

Aubervilliers, le 29 mars 2024

M. **BENARAB Arezki**
Le Gérant-Associé



ABCT
Société à Responsabilité Limitée au capital de **15 000 €**
Siège social : 7 Rue du Colonel Fabien, 93300 AUBERVILLIERS
SIRET : **91746374700019** – APE : **4322A** – **TVA INTRA FR54917463747**
Email : abctsarl@yahoo.com

Total Parts Sociale : **100 parts**

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE *2023*

(Du 01/01/2023 au 31/12/2023)

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à 09H30

Les associés de la société **ABCT,** Société à Responsabilité Limitée au capital de **15 000 €uros** dont le siège social sis **au : 7 Rue du Colonel Fabien, 93300 AUBERVILLIERS,** sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation faite par la gérance.
Sont présents :

1. M. **BENARAB Arezki, le Gérant-Associé,**

Demeurant au 12, Boulevard de la Chapelle 75018 PARIS
Propriétaire de **50 parts** sociales,

2. M. **BENARAB Kamel,**

Demeurant au 12, Boulevard de la Chapelle 75018 PARIS
Propriétaire de **50 parts** sociales,

Soit le total des parts composant le capital de **100 parts**.

L'assemblée est présidée par M. **BENARAB Arezki** en, qualité de **Gérant-Associé**, qui constate que les associés présents représentent la totalité du capital.
En conséquence, il déclare l'assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur **l'exercice clos le 31/12/2023**
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Rémunération du gérant ;

Le gérant dépose sur le bureau :

- Les statuts de la société,
- Le bilan, le compte de résultats, et l'annexe **de l'exercice clos le 31/12/2023**
- Le rapport de la gérance sur les opérations dudit exercice,
- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le gérant rappelle que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Monsieur le gérant donne ensuite lecture des rapports de la gérance. Cette lecture achevée, Monsieur le gérant déclare la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant plus parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurent à l'ordre du jour.

B.A

B.K

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées par le code de commerce, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de **de l'exercice clos le 31/12/2023.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la marche de la société au cours **de l'exercice clos le 31/12/2023** , approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tel qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au M. **Le Gérant** pour sa gestion au cours de **l'exercice clos le 31/12/2023.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes **de l'exercice clos le 31/12/2023** , s'est terminé suivant les montants ci-après :

Chiffre d'affaires	**68 901 €uros**
Bénéfice avant I.S 15%	**7 275 €uros**
Bénéfice Net	**6 005 €uros**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le gérant ne percevra pas de **rémunération** au titre de son mandat.
Cette résolution, mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de ne pas distribuer **les dividendes,** et d'affecter le résultat Net de l'exercice d'un montant de **6 005 €uros** au compte « **report à nouveau** »,
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités partout où besoin sera.
Cette résolution, mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, **la séance est levée à 11h00.**
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signée par les associés présents après lecture.

Aubervilliers, le 29 mars 2024

M. **BENARAB Arezki**
Le Gérant-Associé

M. **BENARAB Kamel**
Associé